

Challenge U11

À partir de la Saison 2026-2027

Article 1 – Organisation de la pratique

1) Dénomination et objet

Il s'agit d'un challenge dénommé « Challenge U11 », qui oppose des équipes U10 / U11 du District de Côte d'Or de Football.

2) Organisation

Le District de Côte d'Or organise annuellement ce challenge sur son territoire. C'est la Commission Foot Animation, en lien avec les services technique et administratif, qui est chargée de l'organisation, de la gestion et de l'administration de ce challenge.

Il est organisé en 3 phases entre les équipes d'une même poule :

- Une première phase de brassage avec des plateaux sur 3 niveaux d'engagements. Septembre / Octobre.
- Une seconde phase avec 4 niveaux, en fonction des résultats de la phase précédente.
 - o 1 poule de X équipes en niveau 1 (toute la côte d'Or). 2 poules X équipes en niveau 2 (toute la côte d'Or). 2, 3 ou 4 poules de X équipes en niveau 3 (inter-secteur). 2, 3 ou 4 poules de X équipes en niveau 4 (par secteur). Après vacances de la Toussaint jusqu'à Mars.*
- Une troisième phase avec 4 niveaux, en fonction des résultats de la phase précédente, de plateau.
 - o 1 poule de X équipes en niveau 1 (Interdistrict avec la Saône et Loire). 2 poules de X équipes en niveau 2 (toute la côte d'Or). 2, 3 ou 4 poules de X équipes en niveau 3 (intersecteur). 2, 3 ou 4 poules de X équipes en niveau 4 (par secteur). Mars / Avril.

Le nombre de poules et d'équipes par poule sera défini en fonction des engagements du début de saison.

Le calendrier des différentes pratiques est établi par la Commission Foot Animation du District de la Côte-d'Or.

Le nombre d'équipe du même club est limité à 2 équipes par club, en Niveau 1.

Phase de Brassage :

- 3 niveaux sur engagement
- Répartition par secteur en fonction des engagements
- Poules de 12 à 16 équipes en fonction des engagements
- Plateaux de 4 équipes maximum.

- *Prise en compte des défis. +1 pt /équipe qui remporte le défi sur chaque plateau.*

Après la phase de Brassage :

- *Prise en compte des résultats de la phase de brassage, en fonction du nombre de poules, avec un ratio pt/match.*
- *Prise en compte des défis. +1 pt /équipe qui remporte le défi sur chaque plateau.*
- *Le nombre d'équipes qui accéderont au niveau supérieur /inférieur après la phase de brassage sera connu et communiqué aux clubs, à la suite des engagements de la phase de brassage et de la constitution des poules.*

Après la seconde phase :

- *Le nombre d'équipes qui accéderont au niveau supérieur / inférieur après la 2ème phase sera connu et communiqué aux clubs, à la suite des engagements de la phase de brassage et de la constitution des poules.*

Dans le cas où le nombre d'équipes au sein d'une poule serait impair, les équipes non-participantes au challenge sur le week-end devront participer à un plateau Futsal, en complément de la pratique extérieure (samedi ou dimanche). En cas d'absence, les amendes prévues à l'article 7 seront appliquées.

Article 2 – Les règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la pratique à 8, et notamment :

- Taille du ballon : taille 4
- Taille du terrain :
 - Demi-terrain de football classique : 60-70m x 45-55m.
 - Point de penalty : 9 m du but
 - Surface de réparation : 26 m x 13 m
 - Taille des buts : 6 m x 2.10 m
- Temps de jeu : 60 minutes (3 x 20 minutes si 4 équipes, ou 2 x 30 minutes si 3 équipes, ou 2 mi-temps de 30 min si 2 équipes.), ainsi que le défi technique.

Les règles techniques du jeu sont :

- Interdiction de marquer directement du centre du terrain à l'engagement
- Coup de pied de but libre dans la zone virtuelle 6 m x 9 m
- Touche à la main
- Corner au pied
- Coup-francs directs et coups-francs indirects
- Coup de pied de réparation au 9 m

- Mise à distance des joueurs à 6 m
- Prise de balle à la main du gardien interdite sur passe en retrait volontaire d'un partenaire, sinon coup-franc indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13
- Relance du gardien de but non protégée
- Temps de jeu égal pour tous

Article 3 – Composition des équipes

Une équipe est composée de 12 joueurs dont :

- des joueurs U11
- des joueurs U10
- 3 joueurs U9 maximum avec autorisation médicale
- des joueuses U12F
- 4 mutations maximum par équipe dont 1 hors période.

Les éducateurs bénéficiant à minima d'un CFI U10 / U13 sont préconisés.

Si une équipe se présente avec 6 joueurs ou moins, et qu'elle se fait prêter des joueurs, elle ne pourra pas avoir match gagné.

Si une équipe se présente avec plus de 3 joueurs U9, alors elle ne pourra pas avoir match gagné.

Arbitre 4 – Arbitrage

Les rencontres sont arbitrées prioritairement par des joueurs ou joueuses de U15 à U18 des clubs. L'arbitrage à la touche doit être effectué en priorité par les joueurs remplaçants.

Le dispositif Carton Vert est effectif.

Article 5 – Défis d'avant-match

- Défi obligatoire (jonglage) en début de plateau et feuille à renvoyer au District.
- Le total des 8 meilleurs joueurs de chaque équipe, sera retenu pour désigner l'équipe qui remportera le défi.
- Feuille de match et feuille de défis à rentrer impérativement sur le FAL (ou à transmettre au secrétariat du District **si problème informatique justifié**).
- En cas d'égalité de 2 équipes sur le défi jonglage, le joueur qui aura réalisé le plus de jonglage fait remporter le défi à son équipe (Ex : Si Équipe A = 530 Jongles et Équipes B = 530 Jongles alors l'équipe qui a le joueur avec le meilleur total individuel remportera le défi). Si nouvelle égalité, aucune équipe ne marquera de point bonus.

Article 6 – L'établissement du classement et du calendrier

Le Challenge est une compétition loisir sans conséquence sportive.

Un classement est tout de même établi entre les équipes participantes, et cela en conformité avec les dispositions des Règlements généraux du District de Côte-d'Or.

Le classement sera établi pour la gestion interne du District de Côte d'Or et ne sera pas diffusé.

Les dates, poules et sites accueillants sont définis par la commission Foot Animation du District de Côte d'Or.

Les équipes seront classées selon le barème suivant :

- *Victoire : 3 pts*
- *Nul : 1 pt*
- *Défaite : 0 pt*
- *Absence prévenue : -1 pt par plateau*
- *Absence non-prévenue : -3 pts par plateau*
- *Vainqueur du défi par plateau : 1 pt*

En cas de non-transmission des feuilles de résultats, l'ensemble des équipes présentes ne marqueront aucun point.

Pour établir le classement de chaque poule, un ratio de pt/match sera appliqué.

En cas d'annulation générale d'un plateau à cause de la météo, et uniquement la météo ou une contrainte imprévisible, un ratio pt/match joué sera appliqué en fin de phase.

En cas d'égalité au classement final, les critères suivants seront pris en compte, dans l'ordre :

- *Goal Average Général*
- *Nombre de victoires au défi*
- *Goal Average Particulier*
- *Nombre de buts marqués*

Article 7 – Les Forfaits

1) Forfait général

Le forfait général est déclaré uniquement sur demande du club via la messagerie officielle.

2) Conséquences sportives du forfait général

La Commission Foot Animation statue si besoin sur les conséquences au classement du forfait général d'une équipe.

3) Forfait Simple

Si le forfait est déclaré via la messagerie officielle du club, à destination du District et du club recevant avant le vendredi à 16h. Alors aucune amende ne sera pas appliquée. Le for-

fait non-déclaré, ou déclaré après le vendredi à 16h, donnera lieu à une amende de 20€, au même titre qu'un club qui se déplace sur un autre plateau sans prévenir le District et le club accueillant. Si un club dit « accueillant » ne peut pas accueillir un plateau, et qu'il ne fait pas la démarche de se rapprocher d'un autre club, alors il sera considéré comme forfait et le ratio pt/match de fin de phase ne prendra pas en compte les points du-dit plateau. Même cas de figure s'il ne se déplace pas chez le club qui se propose d'accueillir à sa place. Il s'agira d'un forfait.

4) Forfait : Cas des équipes inférieures évoluant dans la même division

Si un club déclare forfait avec une équipe, alors il doit le faire avec son équipe inférieure évoluant au même niveau. Sauf cas particuliers validés par le District. Un contrôle des feuilles de présences pourra être effectué et engendrer des sanctions.

Ex : Si l'équipe 2 d'un club déclare forfait en Niveau 3, alors l'équipe 3 en Niveau 3 doit également déclarer forfait.

5) Absence de transmission feuille de présence / feuille de plateau / feuille de résultats

En cas de non-transmission des feuilles de présences et de plateaux avant le mardi à 12h, une amende de 10€ sera appliquée au club accueillant. À ce titre, le club accueillant est tenu d'informer le District concernant les clubs n'ayant pas transmis leur feuille de présence / feuille de plateau. Ces feuilles sont à renvoyer sur le FAL, ou à défaut, par mail au secrétariat.

** Tous les éléments évoqués dans cet article sont applicables aux plateaux extérieurs mais également aux plateaux Futsal.*

Article 8 - Rassemblement de fin de saison / Défi Jeremy et Claude

Un rassemblement sera organisé chaque année en fin de saison, à St Jean de Losne, afin de récompenser les meilleures équipes sur les défis techniques tout au long de la saison. Ces dernières seront convoquées pour s'affronter lors d'une journée festive.

Article 9 – Pratique Futsal

Pour certaines poules, incomplètes ou non, des plateaux Futsal seront organisés en lien avec les clubs du FC Dijon Clénay, de Futsal Dijon Métropole et d'Opposition Dijon Futsal les samedi ou dimanche sur les phase 2 et 3, avec présence obligatoire des clubs.

Article 10 – Cas non prévus

Pour tout cas non prévu au présent Règlement, se référer aux Règlements généraux du District de Côte-d'Or.

Au surplus, la Commission Foot Animation du District se réserve le droit de statuer sur tout cas non prévu au présent règlement.

